

**COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL  
DEPARTEMENTAL DE L'AIN DU 19 MAI 2020**

**ETAIENT PRESENTS :**

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

Madame l'inspectrice d'académie directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

**REPRESENTANTS DES PERSONNELS (titulaires)**

**Monsieur Nicolas JAMBON (FSU)**

**Monsieur Laurent BELLEVILLE (FSU)**

**Madame Marie-Claire LOONIS (FSU)**

**Monsieur Didier BONNETON (FNEC FP FO 01)**

**Madame Claudine METIVIER (FNEC FP FO 01)**

**Madame Karen ANSBERQUE (UNSA)**

**REPRESENTANTS DES PERSONNELS (suppléants)**

**Madame Marie-Brigitte TRUTT (FSU)**

**Monsieur Jean-Pierre BROYER (FNEC FC FO 01)**

**Madame JACKOWSKI (UNSA)**

**Assistaient également à la réunion**

**Monsieur Pascal PERRIER, inspecteur santé sécurité au travail**

**Madame Florence JOSSERON, conseillère départementale de prévention**

**Docteure Isabelle LAPIERRE, médecin de prévention**

**Madame Véronique SCHMITT, inspectrice de l'éducation nationale adjointe de l'IA-DASEN de l'Ain**

**Madame Sylvie PACALET, assistante sociale des personnels**

**Ordre du jour :**

Conditions de reprise d'activité et de réouverture des écoles dans le cadre de la crise sanitaire.

Le quorum étant atteint, Madame l'IA-DASEN ouvre la séance à 16H30.

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** invite les représentants des personnels à faire lecture de leurs déclarations liminaires. Elle remercie l'UNSA Education pour l'envoi de la déclaration en préalable au

CHSCT et déplore que la FNEC FP FO n'ait pas respecté les règles, aussi elle souhaite que l'UNSA Education fasse également lecture de sa déclaration, par souci d'équité.

**Madame ANSBERQUE** regrette que la consigne d'adresser en préalable au CHSCT la déclaration liminaire n'ait pas été respectée par certaines organisations. De son point de vue, cet envoi n'entrave pas le déroulement des échanges dans le cadre de la visioconférence mais les facilite. Elle donne lecture de la déclaration liminaire.

**Monsieur BONNETON** considère que la règle n'est pas le règlement et qu'elle n'a pas été discutée. Il fait lecture, à son tour, de la déclaration liminaire.

La déclaration des représentants de l'UNSA éducation (annexe 1) et la déclaration des représentants de la FNEC FP FO (annexe 2) sont jointes au présent procès-verbal.

*Point d'étape sur la reprise d'activité et de réouverture des écoles le 11 mai 2020 et des collèges le 18 mai 2020 dans le cadre de la crise sanitaire*

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** fait le point sur la situation au 19 mai 2020. Dans le 1<sup>er</sup> degré, la majorité des écoles sont ouvertes, dans le respect du protocole sanitaire. Un travail important a été conduit par les directeurs d'écoles, les équipes, en lien étroit avec les municipalités pour une mise en œuvre du protocole, conformément à sa déclinaison. Des problèmes sont apparus dans 7 communes, certaines d'entre elles ouvriront lundi prochain, et pour 2 communes, un arrêté précise que l'ouverture est envisagée au-delà du 25 mai 2020, un travail étant en cours pour lever les obstacles existants. Dans le second degré, 50 collèges sur 51 sont ouverts. Le collège de Briord a rencontré des difficultés liées aux conditions matérielles (hygiène et restauration) et ouvrira lundi 25 mai 2020. Dans les collèges, une organisation partagée avec les familles a été mise en place. Des informations émanant du ministère de l'éducation nationale sont attendues pour augmenter la capacité d'accueil, ce qui impliquera, sans doute, de nouvelles organisations avec des modalités d'alternance liées aux problématiques pédagogiques en lien avec le respect du protocole sanitaire.

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** ajoute que les masques pour garantir la sécurité ont été livrés la semaine dernière. Des masques pédiatriques sont prévus pour les enfants qui déclareraient des symptômes en cours de journée. Le gel est réservé aux adultes. Les élèves des écoles ne sont pas soumis au port du masque, en revanche, le masque est obligatoire dans les collèges pour les élèves. Concernant le 2<sup>nd</sup> degré, tous les masques sont arrivés directement dans les EPLE et en quantité conséquente. Deux collèges ont rencontré des difficultés de livraison : les masques doivent être livrés demain à la DSDEN. Pour les masques en tissu, des consignes d'utilisation ont été adressées jeudi 14 mai 2020, accompagnées d'une notice plus synthétique. Les collèges et écoles disposent également de gel hydro alcoolique installé à des endroits stratégiques de l'établissement correspondant à l'organisation des sens de circulation mis en place.

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** souligne que le protocole sanitaire a été bien appliqué dans l'ensemble des établissements.

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** précise que 94% des écoles sont ouvertes, soit plus de 400 écoles. 9 suspicions de covid-19 ont été repérés la semaine dernière : 7 tests se sont relevés négatifs, 1 cas ne relève pas du covid-19, un enfant a été testé positif, ce qui a entraîné la mise en place du protocole. Par ailleurs, une fiche de procédure réalisée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) est adressée à tous les établissements expliquant les modalités à suivre et concerne autant les adultes que les jeunes.

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** annonce que les plans de reprise ont été présentés en conseil d'administration dans les collèges. Dans les écoles, l'information a été donnée mais les conseils d'école n'étaient pas sollicités. La plupart des enseignants ont souhaité être en présentiel, que ce soit dans le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>nd</sup> degré. Mais l'enseignement à distance est maintenu. Un enseignant ne peut être

en présentiel et en distanciel sur la même journée, mais dans la semaine, il peut alterner les deux modalités. Dans le 1<sup>er</sup> degré, 35% des élèves étaient en présentiel durant la 1<sup>ère</sup> semaine de reprise. Un nombre important d'élèves des niveaux non prioritairement accueillis demeurent en distanciel. Les enfants des personnels requis par la crise ainsi que les enfants des enseignants et des agents territoriaux sont accueillis dans leur école d'origine.

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** ajoute que les transports ont été organisés selon les circuits habituels par la Région qui a souhaité que les écoliers transportés puissent être dotés de masques dans les cars. Pour les collégiens, le masque est obligatoire. L'accès au car n'a été refusé à aucun enfant. Concernant la restauration, elle est assurée dans la plupart des écoles, sauf dans quelques cas où les familles ont été sollicitées la semaine dernière pour fournir le repas.

### *Points abordés par les organisations syndicales*

Au titre de la F.S.U (**Madame LOONIS et Madame TRUTT**)

1- Masques : situation différente entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés : ainsi, dans le second degré, les masques en tissu fournis sont lavables. Les personnels n'ont pas été destinataires des informations et s'interrogent : nombre de lavages possible, qui doit laver les masques ? Consignes à donner aux chefs d'établissement pour que les informations soient relayées.

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** rappelle que le lavage est de la responsabilité de chacun et que le protocole précise que les masques peuvent être lavés 20 fois à 60 degrés. Un document (31 pages) a été transmis à tous les collègues expliquant les modalités d'utilisation et d'entretien des masques, accompagné d'une fiche synthétique. Un important travail a été effectué par les chefs d'établissement en lien avec les équipes et les agents territoriaux. Il incombe aux chefs d'établissements d'accompagner les personnels de leur établissement. Cependant, elle s'engage à renvoyer le mail explicatif du jeudi précédent.

2- Deux masques distribués à chaque personne alors qu'il en faudrait quatre. Est-ce possible ?

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** signale que la 1<sup>ère</sup> dotation aux collèges concernait l'accueil des élèves de 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>. Une dotation complémentaire s'ajoutera dans le cadre de l'augmentation des effectifs élèves accueillis.

3- Intervention de personnels sur plusieurs établissements : Est-il possible, pour des raisons sanitaires, qu'ils n'interviennent que dans un seul établissement ?

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** partage cet avis : afin d'éviter les brassages il convient de limiter les lieux d'exercice. Pour les 1<sup>e</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés les consignes ont été données. Les situations problématiques sont à signaler afin de les régler. Il faut être vigilant aussi pour les enseignants en remplacement.

4- Travail à distance assuré par les enseignants. Il convient de rappeler qu'il ne s'agit pas de « télé-travail », qui aurait un cadre réglementaire strict (horaires, matériels, ergonomie). Ce travail à distance est-il même assuré ? La FSU estime qu'il est urgent de poser ce cadre, s'interroge sur la prise en charge financière de ce travail utilisant du matériel informatique (ordinateurs, moyens d'impression...).

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** précise que le CHSCT n'est pas l'instance qui peut donner la réponse la mieux adaptée. La crise a imposé des modalités nouvelles de façon brutale mais cette problématique doit être vue au niveau académique, voire au niveau national.

**Monsieur PERRIER** précise que la question a été abordée en CHSCT académique et qu'un groupe de travail a engagé une réflexion.

5- Double journée de travail non préconisée mais c'est une réalité avec pour conséquence l'épuisement des personnels enseignants.

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** répond qu'elle n'a rien imposé et ne cesse de rappeler qu'il faut être vigilant et attentif au niveau de fatigue des personnels. Il faut savoir doser son temps de travail qui est différent. Il ne s'agit pas de finir les programmes mais de reprendre des activités scolaires dans un cadre scolaire et de renouer après une période de crise dans un cadre modifié avec un présentiel moins important et un distanciel qui perdure. Il ne s'agit pas non plus de faire de la garderie.

6- Mise en place de conseils d'administration dans certains collèges et de conseils d'école dans certaines écoles : quelle est la valeur juridique s'il n'y a pas de conseil d'écoles ?

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** répond que le mot d'ordre est la souplesse. Une information a été donnée aux familles. Les conseils d'écoles sont à organiser dans un temps raisonnable. Dans les collèges des conseils d'administrations ont eu lieu la semaine dernière.

7- L'actualisation du DUER, nécessaire en raison de l'apparition des risques liés au Covid 19, a-t-elle été effectuée dans tous les EPLE conformément à la réglementation ?

Réponse négative de **Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale**.

**Madame JOSSERON** précise que c'est en cours et que des éléments ont été apportés sur ce dossier lors du précédent CHSCT, rappelant que le groupe constitué par l'inspecteur santé et sécurité au travail et les conseillers de prévention réfléchit à l'aide à apporter à l'actualisation du DUER tout en intégrant le protocole sanitaire.

8- Emplois du temps maintenus dans certains collèges avec explosion de la charge de travail à l'exemple des collèges de Peron et Pont-de-Vaux. Les personnels dont l'emploi du temps a changé vont-ils recevoir des ordres de mission ?

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** précise que certains enseignants ont effectivement un nouvel emploi du temps qui fait foi : il s'agit de l'organisation des services, pas besoin d'ordre de mission. Les professeurs ne font pas forcément 18h, parfois ils sont en présentiel et en distanciel. Certaines équipes ont choisi de maintenir les emplois du temps initiaux comme à Pont-de-Vaux. Cependant, il appartient aux équipes de vérifier la viabilité de leur choix. Dans la perspective de l'accueil des élèves de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>, d'autres organisations sont susceptibles d'être mises en place.

9- Nécessité, en LP, d'appliquer un protocole particulier pour certaines salles, afin de répondre à des spécificités selon les spécialités professionnelles (ateliers, arts appliqués, conduite routière...). Des inquiétudes se font jour sur la désinfection de l'outillage : qui désinfecte et quand ? Les élèves, les professeurs ?

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** souhaite que les problématiques soient sérieuses. Dans la perspective de l'ouverture des LP, de nombreuses interrogations surgissent sur l'usage et les modalités de fonctionnement des locaux professionnels. Il importe de mener une réflexion en amont pour assurer la réouverture si celle-ci se confirme.

10- Selon la remontée de la circonscription d'Oyonnax, les directeurs sont épuisés et subissent des pressions pour accueillir davantage d'élèves rapidement. Il faut les rassurer.

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** va reprendre contact avec les IEN pour faire le point et voir comment faire évoluer la situation de manière souple et progressive.

11- Fonctionnement de certaines écoles avec 3 jours de présentiel et 1 en distanciel : ce jour doit-il être effectué à l'école ?

**Madame l'IEA-ADASEN** rappelle que les enseignants peuvent effectuer cette journée depuis leur domicile ou à l'école, le domicile devant être privilégié pour limiter les déplacements. Le présentiel peut être intéressant pour obtenir de meilleures conditions de débit et travailler avec du matériel mis à disposition.

12- AESH : point de vigilance par rapport aux gestes barrières impossibles à tenir avec certains élèves

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** acquiesce et précise que cela fait l'objet de vigilance.

Au titre de l'UNSA (**Madame ANSBERQUE**)

#### **AVIS N° 1 UNSA EDUCATION**

Mandature des infirmières avec avis lu par Mme Ansberque et soumis au vote concernant le cas d'un chef d'établissement ayant demandé à l'infirmière de trouver un fournisseur pour avoir du matériel. Monsieur BONNETON souscrit à cette demande et estime que c'est à l'institution de fournir les matériels et masques FFP2 aux infirmières. La FSU s'associe également à l'UNSA pour cet avis.

Avis lu :

*« Alors que les collèges entrent dans une période de réouverture après le confinement dû au Covid-19 et qu'ils sont soumis à des obligations de sécurité sanitaire strictes, de nombreuses infirmières scolaires réclament une tenue de protection conforme à ce que le protocole sanitaire prévoit, c'est-à-dire une tenue avec un masque FFP2, blouse, gants, protection oculaire, ainsi qu'un thermomètre sans contact.*

*Nous vous demandons d'agir en conséquence afin que toutes les infirmières scolaires soient équipées de cette tenue et de cet accessoire, indispensables, par le Ministère de l'Education Nationale, leur employeur ».*

**Monsieur le secrétaire général** soumet au vote l'avis n°1.

**Vote : 7 votes « Pour »**

**0 vote « Contre »**

**0 Abstention**

2- Problème informatique autour de l'ENT ouvert aux élèves sans que les enseignants soient prévenus ou consultés, ce qui a occasionné trop de mails des élèves (surcharge) et le fait que certains élèves se sont permis de juger le travail des professeurs en présentiel. Souhait d'une communication aux chefs d'établissement pour éviter que la situation se reproduise.

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** n'a pas eu connaissance de cette situation et estime que tout le monde doit faire preuve de responsabilité au sein des établissements, ce qui relève du bon sens.

3- 38 signalements dans le registre Santé et Sécurité au travail dont l'école de Bâgé-la-Ville où la directrice, atteinte du covid-19, ne l'a pas annoncé tout de suite. Nécessité d'informer quand il y a des symptômes et ne pas avoir peur de le dire.

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** considère que les adultes doivent prendre leurs responsabilités. Elle va réfléchir à la manière de rassurer ces personnes.

**Le docteur LAPIERRE** est au courant de la situation de la directrice de Bâgé-la-Ville mais n'en détient pas tous les éléments.

4- Information et formation des personnels obligatoires. Or sur le terrain, constat d'un manque d'accompagnement des personnels. Cette information pourrait être faite par les infirmières.

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** précise que dans les écoles qu'elle a visitées, elle a assisté à un moment de formation des personnels aux gestes barrières, au port du masque et aux règles sanitaires. Elle pense que ces formations ont été généralisées mais rappellera aux chefs d'établissement, notamment pour le second degré, la nécessité de ces formations.

5- Remplaçants non comptabilisés dans la dotation des masques, notamment sur la circonscription de Belley.

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** répond que les écoles ont reçu une dotation globale. Lorsqu'un remplaçant arrive, il doit recevoir un masque. Les écoles ont reçu un supplément de 20% de masques pour couvrir d'éventuels besoins complémentaires. Les directeurs doivent veiller à une bonne distribution des masques pour tous. S'il manque des masques dans certaines écoles, il faut le signaler à la DSDEN.

6- Protocole pour les personnels administratifs de la DSDEN, conditions de nettoyage des sols, poignées de porte. Des personnels supplémentaires pour le ménage ont-ils été prévus ?

**Monsieur le secrétaire général** précise que le nettoyage des points de contact est effectué 1 fois par jour. Les personnels disposent de spray désinfectant pour leur environnement de travail et de gel hydro alcoolique. La DSDEN accueille peu de personnels pour l'instant, entre 20 et 30% en rotation. La plupart sont en télétravail. Ceux qui viennent le font de manière alternative, une ou deux fois par semaine.

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** ajoute que les portes restent ouvertes. Un sens de circulation a été mis en place pour entrer et sortir du bâtiment afin de simplifier le nettoyage. Aucun poste de travail n'est partagé.

Au titre de la FNEC FP FO (**Monsieur BONNETON et Madame METIVIER**)

1- La FNEC FP FO est consciente de ce problème de formation indispensable, y compris dans les collèges et lycée, alors que le covid-19 risque de durer.

#### **AVIS N° 2 FNEC FP FO**

2- Enquête « Valère » à renseigner par les directeurs d'école, tous les jours, répétitive et chronophage. Selon FO, ces enquêtes ne relèvent pas des fonctions de directeurs d'école mais de celles des IEN. FO souhaite soumettre un avis.

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** constate qu'il existe de nombreuses enquêtes quotidiennes demandées par le rectorat et par le ministère. Ces enquêtes, certes fastidieuses, sont nécessaires. Mais ce n'est pas à l'IEN de renseigner l'enquête « Valère », l'IEN ne gérant pas directement les élèves de chaque école. Par ailleurs, il convient de reformuler l'avis afin d'être précis, car il ne s'agit pas de ressources humaines.

Avis lu et reformulé :

*« Le CHSCTD de l'Ain réuni en visioconférence le 19 mai 2020 demande à Madame la DASEN, l'arrêt de l'enquête VALERE. Il ne revient pas aux directrices et directeurs d'école d'effectuer cette gestion, gestion qui relève des IEN ».*

**Monsieur le secrétaire général** soumet au vote l'avis n°2.

**Vote : 2 votes « Pour »**

**0 vote « Contre »**

**0 Abstention**

**5 Refus de vote**

3- Les décharges de direction accordées pour le mois de mai dans le cadre de la reprise ne sont pas appliquées partout, à l'exemple de Meximieux. FO souhaite que les directeurs des 6 écoles en bénéficient.

**Madame l'IEN-ADASEN** précise qu'une vérification sera effectuée. Les IEN rencontrent régulièrement les directeurs d'école et leur rappellent qu'il faut qu'ils s'autorisent à bénéficier de cette décharge. Certains directeurs ont des difficultés à accepter cette décharge.

4- Masques : des personnels de laboratoire du lycée Carriat n'ont pas de masques alors que les agents territoriaux en ont. La direction du lycée a fait des visières et a demandé à ces agents d'apporter leurs propres masques, s'ils le souhaitent. Selon FO, il y a deux poids deux mesures entre les personnels de l'éducation nationale et les agents dépendant de la Région.

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** rappelle que les masques sont réservés aux personnes qui sont en présence d'élèves. Pour l'instant, la règle à respecter est la distanciation sociale. De plus, les lycées ne sont pas encore dotés en masque. Pour information, le lycée Arbez Carme et le lycée Carriat ont également confectionné des visières pour les EPHAD. Enfin, le choix de la Région en matière de mise en œuvre du protocole sanitaire lui appartient.

5- Au lycée Carriat, il est demandé aux personnels de signer un accusé de réception stipulant qu'ils ont bien été informés du protocole sanitaire. Est-ce réglementairement valable ? Est-ce le seul établissement à mettre en place un tel document ?

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** précise que, dès qu'une personne arrive dans l'établissement, un protocole sanitaire est mis en place et qu'il doit être respecté tacitement. Certains collègues sont fragiles et ne peuvent se rendre dans les établissements ce qui implique que tous les autres personnels doivent appliquer les gestes barrières. Aussi, la mise en œuvre et le respect du règlement relèvent des choix et de la responsabilité des établissements. En revanche, elle n'a pas eu connaissance du document élaboré au lycée Carriat et ne sait pas quelles sont les modalités de réflexion du lycée qui ont donné lieu à ce document.

6- Port du masque obligatoire pour les élèves en collège, mais pas dans le 1<sup>er</sup> degré : les personnels ne sont pas protégés en l'absence de masques filtrants.

7- Est-il possible d'avoir le nombre d'élèves en maternelle et en élémentaire ?

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** précise qu'il s'agit de données globales comprenant les GS, CP et CM2. Dans certaines écoles, il peut y avoir d'autres niveaux accueillis mais pas forcément les mêmes jours. Toute organisation est singulière, propre à chaque école, à chaque établissement. Sur la même commune, il est possible d'avoir des organisations différentes selon les contraintes des locaux qui influent sur les choix pédagogiques.

8- Etat de suspicion du covid-19 : selon FO, ce sont 11 cas et non 9 (écoles du Peloux et Vonnas en plus).

**Le docteur LAPIERRE** répond qu'il peut y en avoir plus de 9. Il faut aussi préciser qu'il y a des pathologies habituelles et saisonnières.

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** ajoute que le tableau n'est peut-être pas à jour.

9- Gel hydro alcoolique : quantité insuffisante. Quelle procédure suivre quand il en manque ?

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** rappelle que le savon peut aussi être utilisé et que l'usage excessif du gel hydro alcoolique peut abîmer les mains. Il convient de rappeler l'importance des gestes éducatifs et de prendre soin de soi, même si se laver les mains au savon prend plus de temps.

10- Qu'en est-il des thermomètres dans les écoles ?

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** répond qu'ils vont arriver. Il s'agit d'un pilotage national. De plus, de nouveaux masques arrivent.

11- Problème de nettoyage dans le 2<sup>nd</sup> degré : équipes insuffisantes. Est-ce qu'il est prévu quelque chose pour remédier à la situation ?

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** précise qu'un travail, dans l'après-midi, s'est tenu avec le conseil départemental durant lequel ces difficultés ont été pointées et des solutions envisagées.

12- Date du prochain CHSCT ?

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** répond qu'il est important de déterminer ensemble une date pour le prochain CHSCT selon les contraintes de son agenda.

**Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale** propose un prochain CHSCT le 3 juin 2020 à 16h30, après les annonces qui seront faites par le gouvernement, la réouverture éventuelle des lycées et l'élargissement des élèves accueillis en écoles et collèges, si cela convient à tout le monde. Elle ne peut organiser de séance toutes les semaines en raison d'un agenda très contraint. Seule **Madame METIVIER** ne sera peut-être pas disponible.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.*

Présidente de séance

Le secrétaire du CHSCTD

**Signé**

**Signé**

Marilyne Rémer

Nicolas Jambon